

D.I.C.R.I.M.

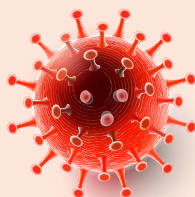
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



INFORMER C'EST PRÉVENIR ...
S'ORGANISER POUR FAIRE FACE

Auzeville-Tolosane

Document à conserver



COVID-19 CORONAVIRUS

Les coronavirus sont une famille de virus susceptibles d'être à l'origine d'un large éventail de maladies. Chez l'homme, ils provoquent des infections respiratoires, allant d'un rhume banal à une infection pulmonaire sévère, responsable de détresse respiratoire aiguë.

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 et les recommandations du gouvernement sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser
ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main
et arrêter
les embrassades



En complément
de ces gestes,
porter un masque
quand la distance
d'un mètre ne peut
pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

AUX DÉLICES D'ASIE
Spécialités vietnamiennes
chinoises, thaïlandaises
et Cambodgiennes Cuisine fine
et généreuse
Plats chauds à emporter -10%
Midi menu express
FERMÉ LE MARDI (salles climatisées et terrasse)
1 allée des Minimes à AUZEVILLE-TOLOSANE ☎ 05 61 75 94 88

PIZZA MONGELLI
Champion du monde Pizza Classica
100% des produits viennent d'Italie
Du lundi au samedi 11h30 - 14h et 18h30 - 22h00
76 Avenue Tolosane - RAMONVILLE
f 05 61 55 01 98 i

GROUPE ÉDITIONS MUNICIPALES DE FRANCE
04 42 97 50 30
info@emf-editions.fr
Immeuble Le Giulia - 825 rue André Ampère
CS 10511 - 13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex3
emf-editions.fr
Ce document est réalisé par l'éditeur des collectivités

Auzeville Tolosane

Vue aérienne



Les risques majeurs Ayons les bons réflexes !

La commune d'Auzeville-Tolosane s'implique dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques en créant un partenariat étroit avec la Préfecture la Direction Régionale de l'Industrie et de l'Environnement. (DRIRE).

Aujourd'hui, en éditant son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Auzeville-Tolosane souhaite informer ses administrés et les personnes exerçant une activité professionnelle sur son territoire de la nature des risques identifiés et des conduites à tenir.

Le DICRIM est une adaptation locale du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet de la Haute-Garonne recensant les risques majeurs auxquels les habitants du département peuvent être confrontés. Il répond à l'obligation du Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, demandant au Maire de relayer l'information auprès des administrés.

Conserver ce document précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser pour affronter des situations exceptionnelles.



LES RISQUES MAJEURS SUR NOTRE COMMUNE

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs recense 8 risques majeurs sur Auzeville-Tolosane. L'aléa «retrait-gonflement des sols argileux» est également présent sur la commune.

RISQUES NATURELS

- 1 Inondation (page 5)
- 2 Sécheresse (page 7)
- 3 Phénomènes météorologiques (page 8)
(orages - vents violents - neige et verglas, grand froid, canicule)
- 4 Risque sismique (page 10)

Le plan de prévention des risques naturels (P.P.R.N.) approuvé par le Préfet le 21 janvier 2014 réglemente les constructions dans les zones concernées par les inondations et par les mouvements de terrain.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 5 Rupture de barrage (page 11)
- 6 Transport de matières dangereuses et site de stockage d'oxygène médical (page 13)

RISQUE INDUSTRIEL

- 7 Risque nucléaire (page 15)
exposition à un nuage radioactif
- 8 Risque lié à la ligne aérienne (page 17)

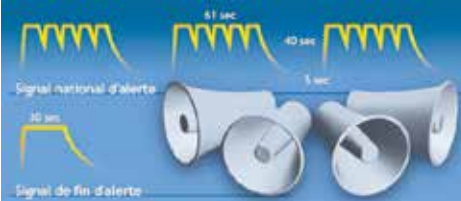
PLAN VIGIPIRATE (page 17)
Information Coronavirus (page 20)

SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)

Les sirènes émettent un signal composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Les essais de sirène du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne durent qu'une minute.



RISQUES NATURELS



1-INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'Hers-Mort fait partie du réseau de prévision des crues de l'État et fait l'objet d'un suivi régulier.

Secteurs concernés : Aire du Rachaï

À Auzeville-Tolosane, il existe un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) établi par la Préfecture de la Haute-Garonne, approuvé le 21 janvier 2014).

Les personnes y demeurant seront

averties par la Police municipale de Castanet-Tolosan, gestionnaire principal de l'aire pour toute évacuation nécessaire.

MESURES DE PRÉVENTION : En tant que propriétaire de terrains traversés par des ruisseaux, vous êtes responsables de leur entretien.

- > **Mettre hors de l'eau les meubles ou polluants, amarrer les cuves (fuel).**
- > **Calfeutrer les portes, fenêtres, aérations etc. pouvant être atteintes par l'eau.**
- > **Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrivée de gaz.**

Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents...





4 niveaux de vigilance en cas de crue

Pas de vigilance particulière requise.

1
VERT

Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitent une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

2
JAUNE

Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

3
ORANGE

RISQUE DE CRUE MAJEURE.
Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

4
ROUGE

Les réflexes qui sauvent :



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Écoutez la radio :
pour connaître les consignes à suivre



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux

Ne tentez pas de franchir un cours d'eau à pied comme avec un véhicule

RISQUES NATURELS



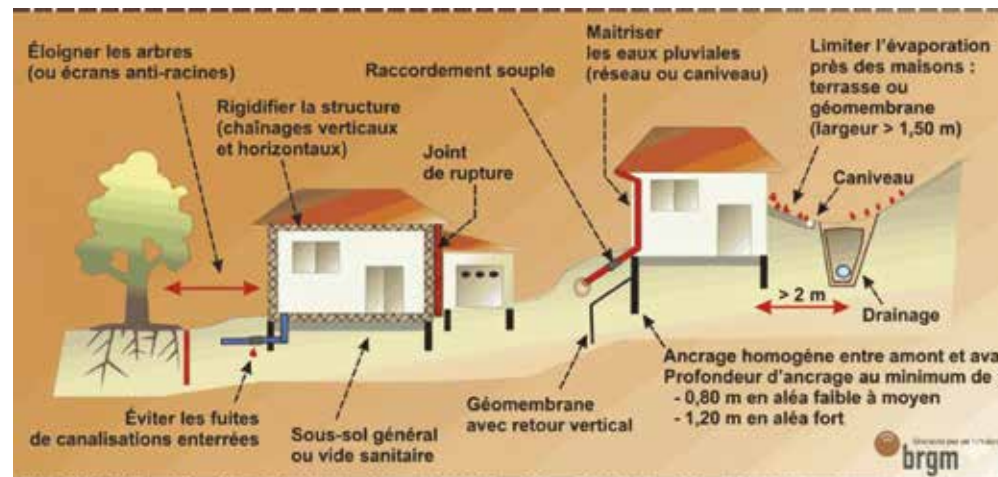
2-SECHERESSE

Aléa retrait-gonflement des sols argileux

Les variations de quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Toute la commune d'Auzeville-Tolosane est concernée par ce risque.

Le PPR a été approuvé le 1^{er} octobre 2013.



Mesures de prévention

Un règlement établi par la préfecture a été annexé au PLU et tout nouveau projet devra attester de la réalisation d'une étude de sol ou du suivi des prescriptions obligatoires.

- si un bien immobilier présente des fissures, le propriétaire doit en informer par écrit le service urbanisme de la mairie,
- si plusieurs cas sont recensés, la mairie envoie les dossiers à la préfecture pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par l'Etat,
- après publication de l'arrêté de catastrophe naturelle, les propriétaires doivent déclarer, dans les 15 jours, le sinistre auprès de leur compagnie d'assurance.



RISQUES NATURELS

3-LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Un événement météorologique correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes. Cette confrontation est à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses. **Le risque météorologique peut survenir dans n'importe quelle commune de Haute-Garonne.**

Météo France est chargée de fournir l'information nécessaire aux services chargés de la sécurité civile en matière d'événements météorologiques dangereux.

Le site Internet Météo France : www.meteofrance.fr accessible à tous les publics intéressés permet une lecture d'une carte en couleur dite de vigilance valable sur 24 heures et précisant :

4 niveaux de vigilance en cas de tempête !



Alerte Météo : téléchargez l'application Météo France, consultez le site vigilance.meteofrance.fr ou composez le 05 67 22 95 00 (appel non surtaxé, tarif selon opérateur)

Mesures de prévention : il faut noter que l'événement météorologique ne fait pas partie des phénomènes pouvant être reconnu en catastrophe naturelle. En effet, sont exclus du champ de la loi les dommages assurables dus au vent (cyclone ou tempête), grêle et au poids de la neige sur les toitures. Lorsque des vents violents se font sentir, rentrer les objets susceptibles d'être emportés, annuler ou retarder vos sorties. Pour les chefs de chantier, rassembler le personnel et mettre le petit matériel à l'abri.



Fermez les portes, les aérations



Enfermez-vous dans un bâtiment



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe.



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours.



Grand froid :

Baisse temporaire et importante des températures contre lesquelles les personnes vulnérables, telles que les personnes âgées ou les enfants, doivent se prémunir.

Orages :

- Dégâts sur l'habitat léger et les installations provisoires, inondations des caves et points bas ;
- Départs de feux suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Canicule :

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Les périodes de fortes chaleurs sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

L'inscription d'un proche au registre nominatif de la commune permet au Centre communal d'actions sociales (CCAS) de prendre des nouvelles et de porter assistance en cas d'intempéries auprès des personnes inscrites. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la commune et auprès du CCAS : 05 61 73 53 10.

Vents violents :

Les dégâts varient selon la nature du phénomène générateur de vents. Les rafales d'orage causent des dégâts d'étendue limitée : les trombes et tornades sur une bande étroite et longue, et les tempêtes sur une vaste zone.

Les dégâts causés par des vents violents :

- toitures et cheminées endommagées ;
- arbres arrachés ;
- véhicules déportés sur les routes ;
- coupures d'électricité et de téléphone.

La circulation routière peut également être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire.

Viabilité hivernale :

- Conditions de circulation rapidement difficiles, dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone ;
- Perturbations dans les transports.

Le déneigement est l'affaire de tous. Il appartient à chaque propriétaire ou locataire de **déneiger le trottoir devant chez lui**, qu'il soit commerçant ou résident.

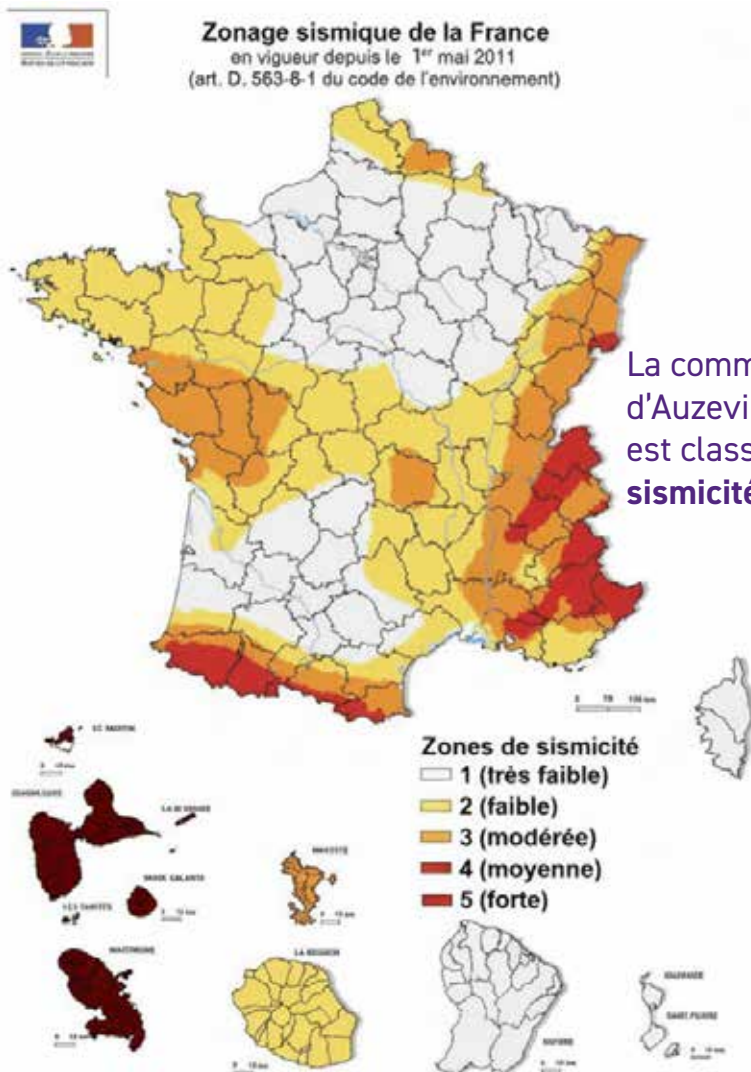


RISQUES NATURELS

4-LE RISQUE SISMIQUE



Le zonage sismique français en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011 est défini dans les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement. Ce zonage, reposant sur une analyse probabiliste de l'aléa, divise la France en 5 zones de sismicité :



La commune d'Auzeville-Tolosane est classée en **zone de sismicité 1, très faible**.

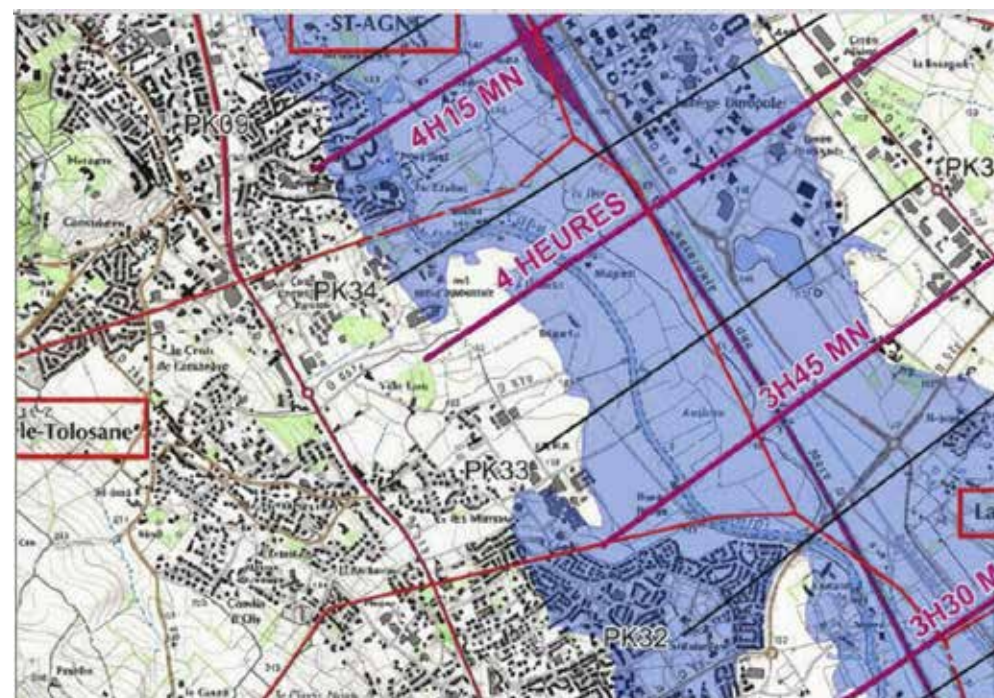
RISQUES TECHNOLOGIQUES



5-LA RUPTURE DE BARRAGE

La commune d'Auzeville-Tolosane se situe dans la zone de passage de l'onde de submersion du barrage de la Ganguise. Le **Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)** a été approuvé le 5 août 2015 par le Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne.

Des calculs de l'onde de submersion consécutive à une rupture de barrage ont été réalisés. L'onde de submersion sera partielle sur la commune. **Le temps d'arrivée de l'onde de submersion ainsi créé est de 4h01 avec un tirant d'eau maximal de 4 mètres au-dessus des berges. Le débit maximal sera atteint en 5h18** (voir carte ci-dessous). L'onde de passage durera 13 heures en débit maximal.



Constituer un dossier pour les assurances

- Vérifier les termes, montants, franchises de vos contrats d'assurance ;
- Mettre de côté toutes les factures importantes ;
(meubles, appareils ménagers, bijoux,...)
- Faire des photos de vos objets les plus précieux.
(vue en gros plan et une en situation)



Sont concernés par la zone d'évacuation immédiate : particuliers, établissements d'enseignement et entreprises situés au-delà de la RD813. Les personnes évacuées doivent être dirigées vers les coteaux. Le lieu de regroupement est la mairie d'Auzeville-Tolosane puis l'Espace René Lavergne lorsque le bâtiment sera réhabilité.



L'ALERTE :

En fonction de la distance à laquelle la population se trouve du barrage, les moyens d'alerte sont différents :

Dans la zone de proximité immédiate (zone définie par le PPI du barrage), il existe :

- un dispositif d'alerte de l'exploitant du barrage qui peut être un automate d'appel qui diffuse un message d'alerte ;
- le dispositif d'alerte par sirènes spécifiques
« corne de brume » (dans la zone du quart d'heure) ;
- le réseau national d'alerte (sirène RNA) diffusant le signal national d'alerte.

Dans la zone située après la zone de proximité immédiate, il existe :

- les dispositifs d'alerte des pouvoirs publics qui peuvent être, par exemple :
- les hauts parleurs sur véhicules des systèmes d'appels téléphoniques en masse (automate d'appels) mis en place par les collectivités locales ;
- le réseau national d'alerte (sirène RNA) diffusant le signal national.

RAPPEL DES CONSIGNES :

- Monter aux étages ou se réfugier en hauteur
- Écouter la radio pour suivre les consignes
- Se diriger vers les points de regroupement
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner

AVANT :

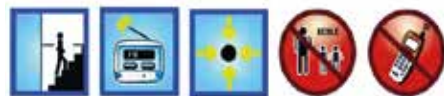
- Connaître les dispositifs d'alerte ;
- Connaître les points de regroupement, les moyens et itinéraires d'évacuation. Ces informations sont définies dans le Plan Particulier d'Intervention du barrage concerné (document consultable en mairie des communes concernées par la rupture du barrage).

PENDANT :

- Reconnaître le signal d'alerte ;
- Gagner le plus rapidement possible les points hauts ;
- À défaut, gagner les étages supérieurs d'un immeuble élevé.

APRÈS :

- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



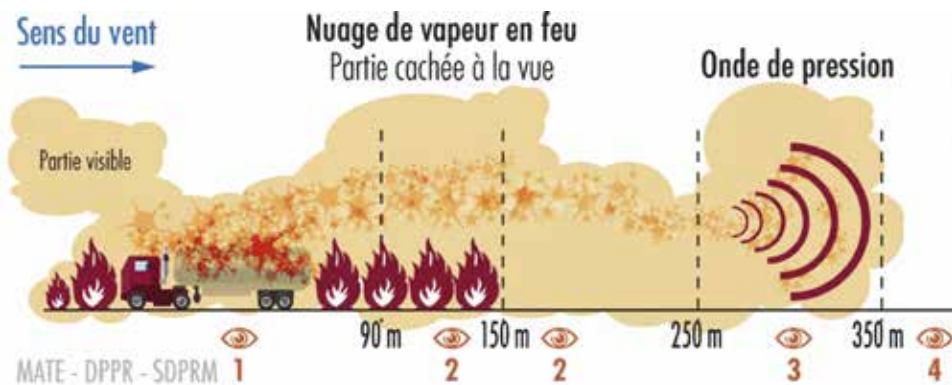
6-LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le risque de transport des matières dangereuses, ou risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Sur la commune d'Auzeville-Tolosane, le transport de ces matières se fait principalement par voie routière sur l'A61 et la RD813.

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses peuvent être : l'explosion, l'incendie, l'émission d'un nuage toxique, la pollution de l'air, de l'eau et du sol.





Auzéville-Tolosane vue du ciel

RISQUE INDUSTRIEL



7-RISQUE NUCLÉAIRE

EXPOSITION À UN NUAGE RADIOACTIF

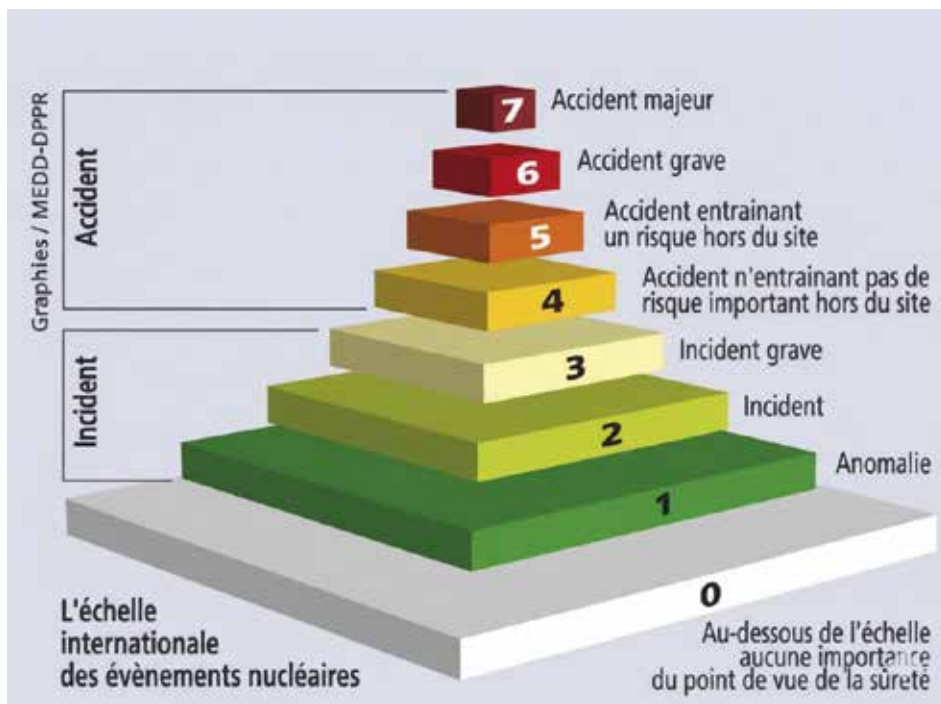
Le département de la Haute-Garonne est concerné par le site de Golfech (82). La centrale de Golfech est implantée à 104 km d'Auzéville-Tolosane, en direction de Bordeaux.



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel de l'installation, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Lors d'un accident radiologique et sur décision du préfet, le maire devra procéder à la distribution immédiate des comprimés d'iode à la population. L'ingestion d'iode stable a pour but de saturer la glande thyroïde en iode : l'iode radioactif ne peut plus s'y fixer.

Lieux de distribution des comprimés d'iode :
École Danton Cazelles à Castanet-Tolosan



EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

1. Dès le signal d'alerte

- Si vous êtes à l'intérieur : restez où vous êtes ;
- Si vous êtes dehors : entrez dans le bâtiment le plus proche ;
- Si vous êtes en voiture : gardez-vous, coupez le moteur, entrez dans un bâtiment.

2. Se confiner

- Fermez portes, fenêtres, aérations ;
- N'utilisez pas la ventilation ;
- Attendez les consignes.

3. Suivre les instructions

- Écoutez radio et médias officiels ;
- Prenez l'iode si demandé ;
- Préparez-vous à une évacuation si les autorités l'ordonnent.

4. À ne surtout pas faire

- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ;
- Ne pas téléphoner inutilement ;
- Ne pas fumer, ni utiliser de flammes ou d'étincelles.

**GARDEZ VOTRE CALME
SUIVEZ UNIQUEMENT LES
CONSIGNES OFFICIELLES**



8-RISQUE LIÉ A LA LIGNE AÉRIENNE

Les avions survolent les coteaux de la commune. La probabilité de l'accident est faible. Un accident affecterait la partie la moins habitée de la commune.



Le dispositif communal d'alerte et d'action est décrit dans le document général du Plan Communal de Sauvegarde.

LE PLAN VIGIPIRATE

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux - l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens - à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Ce plan consiste à :

- développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ;
- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste ;
- permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la sécurité de tous, de faciliter l'action des forces d'intervention et d'assurer la continuité des activités d'importance vitale.

La commune d'Auzeville-Tolosane a pris des dispositions en fonction de la configuration des bâtiments.



**En raison de la menace terroriste,
le niveau de vigilance des forces
de sécurité intérieure et de l'armée
est renforcé en France**



Nous faisons appel au sens civique
et à la vigilance de chacun

Signalez tout
comportement
suspect au

En cas d'urgence,
composez l'un des
numéros suivants

17

**15, 18
ou 112**



Ministère de l'Intérieur

NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS : 18 OU 112

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

URGENCES ÉLECTRICITÉ : 0810.13.13.33

URGENCES GAZ : 0800.47.33.33



SITES UTILES

www.gouvernement.fr/risques

www.meteofrance.com

www.vigimeteo.com

www.vigicrues.gouv.fr

www.bison-fute.equipement.gouv.fr



GéoSudOuest
Société de Géomètres-Experts

Agence de CASTANET-TOLOSAN

1, Avenue Salvador Allende, Bât. H2 - 31320 - CASTANET-TOLOSAN

05 61 81 38 70

toulouse@geo-sud-ouest.fr

www.geo-sud-ouest.fr

Topographie
Division en Volumes
Auscultation
Urbanisme
Implantation Foncier
Scanner 3D
Expertise
Drone aérien
Drone Bathymétrique
Détection de Réseaux Enterrés
Relevé d'Architecture
Copropropriété

Agences TARN (81) : ALBI - CASTRES - GRAULHET - LAVAIL - MAZAMET - RABASTENS
Agences AUDE (11) : CARCASSONNE - LEZIGNAN-CORBIÈRES - NARBONNE
Agences HAUTE-GARONNE (31) : BAGNA - BLAGNAC - CASTANET-TOLOSAN

COMPAGNONS D'OC
ALIMENTATION & ACCESSOIRES
POUR CHIEN ET CHAT

5 AVENUE TOLOSANE
31520 RAMONVILLE
05 61 20 10 85
compagnonsdoc.fr

**-10%
SUR VOTRE
PREMIER ACHAT***

T.H SERRURIER
AV LATECOERE - RAMONVILLE
ARTISAN
DÉPANNAGE 24H/24 - 7J/7

DEVIS GRATUIT
ANNONCÉ
AVANT L'INTERVENTION

AUCUN FRAIS
CACHÉ

FACTURE
FOURNIE

ARTISAN
LOCAL
DIPLOMÉ

INTERVENTION EN
20 MIN*
SUR AUZEVILLE & ALENTOURS

06 72 58 71 11

Auzeville-Tolosane
HAUTE-GARONNE
Midi-Pyrénées

rupture de barrage
inondation
sismique zone 1

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous
2. écoutez la radio
Station France Bleu-102.60 Mhz
Station Sud Radio-101.4 Mhz
3. respectez les consignes
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
> sur Internet : www.prim.net

Commune d'Auzeville-Tolosane



Département
de la Haute-Garonne

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

8 allée de la Durante

31320 AUZEVILLE - TOLOSANE

Téléphone : 05 61 73 56 02

accueil.mairie@auzeville31.fr

www.auzeville.fr



Intermarché
SUPER
Ramonville Saint-Agne

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

LUNDI AU SAMEDI 9H-20H

DIMANCHE 9H-12H30



**OUVERT DU
LUNDI AU SAMEDI
7H30 - 20H00**



**EN FACE
Intermarché
Ramonville Saint-Agne**

**JUSQU'À
500€
OFFERTS!**

**PARE-BRISE
ÉCO**

REPLACEMENT

RACHAT

RECYCLAGE

PBE TOULOUSE

07 68 32 36 78

2 Ter allée de la Grande Ourse - AUZEVILLE

500€

07 68 32 36 78

Facebook

Instagram

L'APOGÉE

RÉCUPÉRATION • BEAUTÉ • ÉNERGIE

Votre Évasion Sensorielle

Découvrez un sanctuaire d'exception où l'innovation rencontre la sérénité. Vivez une parenthèse exclusive pour sculpter votre silhouette, revitaliser votre peau et apaiser votre esprit.

OSEZ L'EXCEPTION.

SOINS À DOMICILE POSSIBLES SUR DEMANDE

L'APOGÉE BIEN-ÊTRE

15 route de rebigue
31320 Pechabou

06 43 13 93 47

Instagram

QR Code